LETTRE

AU CÉLÉBRE

CAMILLE DES-MOULINS:

Sur l'inſcription en faux qu'il a gliſſée, à la pag. 483 de ſon N°. XXIV., contre une aſſertion de Pline le Nat. touchant le changement de ſexe, ſuivie d'un *Poſt ſcriptum.*

Sur deux Décrets très-peu preſſants de la ſéance du 8 Mai au ſoir, dans notre auguſte Aſſemblée Nationale.

Par M. l'Abbé RIVE.



1790.

ERRATA.

Pag. 6, premier alinéa, cinquieme ligne : roud ; *lisez*, rond.

Ibid. quatrieme alinéa, premiere ligne : Médecln ; *lisez*, Médecin.

Ibid. cinquieme alinéa : Jean Albert, Fabricius ; *lisez ces trois mots sans virgule.*

Pag. 8, troisieme alinéa : ces doigts ; *lisez*, ses doigts.

Pag. 9, troisieme alinéa : d'Alemqert ; *lisez*, d'Alembert.

Pag. 12, cinquieme, alinéa : 1786 ; *lisez*, 1787.

Pag. 14, premier alinéa : cinq monsres ; *lisez*, cinq Monstres.

Pag. 15, premier alinéa : démengaison ; *lisez*, démangeaison.

LETTRE

AU CÉLÈBRE

CAMILLE DES-MOULINS.

On ne peut, Monsieur et très-cher Confrere d'Armes, vous avoir voué, à cause de votre ardent, généreux & éclairé Patriotiſme, un attachement plus fraternel que celui qui me lie à vous.

Permettez-moi en conſéquence de cet inviolable attachement, de joindre ici au paquet que je vous envoie une miſſive imprimée ſur le ton trop tranchant qui vous eſt échappé à la pag. 483 de votre vingt-quatrieme N°. par rapport à un paſſage de Pline le Naturaliſte.

1°. Vous n'avez cité ni le chapitre, ni le livre d'où vous l'avez tiré, & cela vous arrive aſſez ſouvent dans vos autres citations.

Sçachez que cette négligence déplait extrêmement aux perſonnes qui aiment l'exactitude, & qu'elles ſont dans une défiance perpétuelle des citations qui ne ſont pas bien & dûment circonſtanciées.

2°. En citant ce paſſage, vous le corrompez, & vous faites dire à Pline ce qu'il ne dit aucunement.

3°. C'eſt très-mal-à-propos que vous vous inſcrivez en faux contre le fait que Pline nous y atteſte, & vous ne faites de cet Auteur qui mérite certainement beaucoup plus d'égards, qu'un ſot & un imbécille.

Où ſe trouve ce paſſage de Pline? Il eſt dans le quatrieme chapitre de ſon ſeptieme livre.

Que porte-t-il? Pline nous parle dans le ſommaire de ce chapitre du changement de ſexe (*de Mutatione ſexûs.*)

Il fait précéder enſuite dans le corps du même chapitre divers faits analogues à celui que vous dépravez, & contre lequel vous vous inſcrivez en faux.

Il rapporte entr'autres faits de cette ſorte que Licinius Mutianus nous apprend avoir vu à Argos un jeune homme nommé ARESCON qu'on appelloit auparavant lorſqu'il étoit fille, ARESCUSA, & qu'à Smyrne il avoit connu un autre mâle qui étoit paſſé auparavant par le même ſexe que l'ARESCON dont il eſt queſtion ci-devant.

Pline ajoute de lui-même d'après votre paſſage, & dit en propres termes que lorſqu'il étoit en Afrique, il avoit été témoin lui-même qu'une prétendue fille de ce pays avoit été changée en mâle le jour même de ſes nôces.

Comme il eſt queſtion dans ſes aſſertions du dernier ſexe qui eſt le mâle, dans lequel avoient été changés les individus dont il parle, il les appelle du nom ſingulier commun *PUERUM*, & voici comme il s'explique.... *Ejuſdem ſortis & Smyrnæ puerum à ſe viſum. Ipſe in Africâ vidi mutatum in marem nuptiarum die, L. Coſſicium civem Tiſdritanum*..... (1)

Voilà, Monſieur, le paſſage en queſtion tel qu'il eſt dans Pline; & voici comme vous nous le rendez vous-même, pour n'avoir pas voulu vous appliquer aſſez à le comprendre, ou pour l'avoir emprunté de quelque faquin qui jaloux de votre réputation, aura voulu vous compromettre avec certaines perſonnes qui ſont très-enfoncées dans l'étude....... *Ipſe vidi mutatum repente in feminam marem.*

Appercevez-vous à préſent, Monſieur, dans votre paſſage les fourrures qui s'y ſont malheureuſement gliſſées, & trouvez-vous dans celui de Pline les mots *repente in feminam* qui ſont dans le vôtre?

Dans le genre de l'érudition & de la bonne critique il faut être fidele copiſte, & ne jamais s'égarer dans les régions d'une intelligence qui n'étant pas ſoutenue par de très-grandes lectures, ne peut que ſoulever contre des leçons imprudentes les perſonnes les plus appliquées aux études les plus profondes.

Pourquoi vous recriez vous contre ce paſſage de Pline? Cet Auteur eſt-il le ſeul parmi les Anciens qui nous parle de pareils Phénoménes?

N'avez vous jamais parcouru la Bibliothèque de Photius, & n'y avez-vous pas trouvé ſur les colonnes 1146 — 1150 de ſa ſeconde Edition Grœco-Latine, diverſes Anecdotes de la même eſpèce, tirées de Diodore de Sicile?

Mais je m'apperçois, Monſieur, que je vous fais rire, &

---

(1) Voy. à la fin.

que vous avez envie de me répondre que tant que je ne vous citerai que des Auteurs anciens ſur des faits de cette ſorte, vous ne me croirez jamais, & que vous oppoſerez toujours un mur d'incrédulité à toutes mes aſſertions.

Mais, vous diroit tout autre que moi, êtes-vous aſſez ſçavant dans les ſingularités de la nature, pour nier avec une ſi grande hardieſſe que ce que vous ne connoiſſez pas ſoit jamais arrivé?

Des ſiècles de Diodore de Sicile & de Pline le Naturaliſte deſcendons à celui de St. Auguſtin.

Cet Auteur ne nous aſſure-t-il pas qu'une prétendue fille de la Campanie fut changée de ſon temps en garçon, & qu'on mena enſuite ce même garçon à Rome après ſon changement pour y attirer les regards des curieux?

Je vois bien, Monſieur, que vous ne voudrez pas non plus du témoignage de St. Auguſtin, non pas qu'il fût un Ariſtocrate calotin, mais parce que dans certains autres endroits il ne raconte que des balivernes.

Celui-ci je vous le cede volontiers, & en cela je n'eſtime pas plus le Prédicateur Auguſtin du moyen âge, que je ne ſuis enthouſiaſmé de votre J. F. Maury qui eſt aujourd'hui l'Auguſtin le plus intrépide & le plus décidé.

Mais du ſiècle du Docteur d'Hippone venons à celui de Jerôme Bononius qui publia en 1479 à Treviſe, *in-fol.* une édition de Pline-le-Naturaliſte, avec les corrections de Philippe Beroalde, qui parurent pour la premiere fois dans l'édition du même Auteur, imprimée ſuperbement ſous le même format, en très-beau charactère rond, trois ans auparavant à Parme, & dont la Bibliothèque du ROI DES FRANÇOIS ne poſſede aucun exemplaire, tandis que votre chétif confrere d'armes en a un ſuperbe dans ſon petit cabinet.

Si l'édition de Pline donnée par ce Jérôme Bononius, fût paſſée entre vos mains, vous y euſſiez trouvé une juſtification excellente de ce Naturaliſte ſur divers chefs d'accuſation que des Scavants trop légers ont mal-à-propos intentés contre lui, & principalement ſur celui qui nous diviſe tous les deux l'un de l'autre.

Rejetterez-vous auſſi, Monſieur, ce Bononius, & l'accuſerez-vous de n'avoir flori que vers le crépuſcule de la ſaine critique?

Je ſçais bien que l'amour de nier entraîne ſi loin certains incrédules, qu'ils vont quelquefois juſqu'à croire qu'ils n'ont point de nez, quoiqu'ils en aient un auſſi long que celui dont il eſt parlé dans nos anciens Trouvères, & qui étoit de plus d'un pied.

Je veux que tous les Auteurs que je viens de vous citer vous paroiſſent fabuleux; mais que direz-vous de *Galeotto Martio*, qui dans ſon Traité *de Doctrinâ promiſcuâ*, imprimé pour la premiere fois à Florence, *in*-8°. en 1548, par Lorenzo Torrentino, auſſi en très-beau charactère roud, très-rare en France aujourd'hui, & dont je poſſede encore un exemplaire, ne s'amuſe pas ſimplement à conſtater ces ſortes de faits, mais qui entreprend même d'en donner la démonſtration ?

Vous pouvez la lire dans ſon 18me. chapitre.

Si ce livre vous parvient entre les mains, Martio vous paroîtra un peu trop s'égayer ſur la matiere préſente, & vous aurez ſoin d'en corriger quelques citations fautives.

Au reſte, ce *Galeotto Martio* étoit un très-habile Médecin & un très-ſçavant Naturaliſte.

Sa vie a été maſſacrée par tous les Biographes que je puiſſe connoître, & je les ai tous relevés depuis Simler, Gerard Jean Voſſius, Jacobillus, Moreri & ſes Editeurs, Mercklin, Manget, Jean Albert, Fabricius, Manſi, Bruzen de la Martiniere, juſques à notre bien moderne Tiraboſchi, dans une Notice que la veuve Valade m'imprima *in*-8°. vers la fin de l'année 1785, en un beau charactere rond de Garamont, qui eſt le frere cadet de celui que Didot l'aîné emploie dans certaines de ſes belles éditions.

Je ne vous rapporterai pas ici l'éloge que fit en peu de mots de cette Notice un de vos Académiciens des belles-lettres..... » J'ai lu, m'écrivit-il, votre Notice avec une » entiere ſatisfaction, & j'ai admiré combien de travail » & de recherches ce peu de pages (il n'y en a que 16) » ont dû vous coûter..... »

Abandonnons encore ce *Galeotto-Martio*, & venons au célèbre Montaigne dont vous devez avoir lu les voyages dont Meunier de Querlon qui eſt mort depuis peu de temps a donné une belle édition qu'un plus habile Littérateur que lui auroit rendue bien plus ſçavante.

Montaigne ne vous y parle-t-il pas à la pag. 7, *in*-4°. de *Marie la Barbue* qui en ſautant un foſſé perdit ſon ſexe apparent de femme, & fut tout-à-coup changée en homme qui porta depuis le nom de *Marie Germain ?*

Ce fait qui nous eſt ſi bien atteſté par Montaigne, & qui ne répugne aucunement aux yeux de ceux qui connoiſſent parfaitement l'économie de la nature, arriva à Vitri le François peu de jours avant que Montaigne paſsât par la Province où ce lieu eſt ſitué, & il lui fut certifié par pluſieurs témoins très-irréfragables, & ſur-tout par ſon Evê-

que Diœcefain qui devoit en avoir par état la conviction la plus parfaite.

Je ne vous cite pas, Monfieur, les Hermarphrodites Accouchements de Duval, Rouen, *in*-8°. M. DC. XII., pag. 370 & 371, où vous trouveriez la confirmation de ces fortes de changements.

Mais que direz-vous contre l'Evangélifte de votre St. Cofme envers lequel & pour lequel tout votre amphitéatre de Paris jure ?

Cet Evangélifte eft le fçavant *Mercurialis*.

Ne nous apprend-t-il pas dans une belle édition de fon *Variæ Lectiones*, Paris, Nicolas Nivelle, M. D. LXXXV., *in*-8°. ch. 20, pag. 378, 379, que le changement de fexe dont Pline parle eft très-vrai, quoiqu'il s'infcrive lui-même en faux contre celui que vous avez prêté de fi bonne grace à ce même Naturalifte, auquel vous avez très-légérement & très-cavaliérement fait dire qu'il avoit vu lui-même un garçon changé en fille?

Mercurialis obferve au contraire que ce changement de fexe ne s'opere que dans les filles qu'on a crues telles jufqu'à un certain temps, & que c'eft précifément au fortir de leur puberté, & lorfque les premieres étincelles de l'amour commencent à pétiller chez elles.

Corrigez, s'il vous plait, en vérifiant ce chapitre 20 de *Mercurialis*, la fauffe citation qu'il fait du livre de Pline où ce fait eft configné.

Comme vous ne fçauriez avoir, Monfieur, trop d'éclairciffements fur cette vérité que tant d'Auteurs fçavants atteftent, joignez encore à *Mercurialis* le Traité *de Monftris*, par Fortunio Liceti, Amft. &c. CIↃIↃCLXV. *in*-4°. pag. 175 & 176.

Si tous ces Auteurs ne font pas capables de vous en impofer, informez-vous d'un fait arrivé depuis environ vingt-cinq ans dans la ville que vous habitez fur une de fes Paroiffes dont je ne vous dis pas à préfent le nom au jufte, parce que je vous écris cette miffive tout couramment, & que je n'ai pas le temps de compulfer celui de mes paquets de cartes qui me fourniroit le renfeignement dont je vous prive.

Cette Paroiffe eft ou celle de St. Sulpice, ou une autre dont j'ai oublié le nom.

Il s'agit d'une prétendue fille qui couchoit avec une de fes amies depuis dix ou douze ans, & qui, à ce que je crois, en fit enfuite fa femme, lorfque fon fexe viril fe fut parfaitement déclaré.

Je finis cette lettre, en vous obſervant qu'Agelle qui ne parle pas toujours bien de Pline, témoin ce qu'il en dit, liv. 10, ch. 12, loin de le contredire ſur cette ſorte de changement, ſouſcrit au contraire à ſon autorité. (Liv. IX. ch. IV. pag. 213, Lugd. Bat. *in*-8°. 1687.)

Delà je ſuis très-ſurpris qu'Eſtienne Laigue ait paſſé ſous ſilence une pareille métamorphoſe dans le commentaire très-utile qu'il a fait imprimer ſéparément ſur cet Auteur en 1530, *in-fol.* Paris, avec le plus grand luxe typographique. Voy. ſon *recto* LXXX.

Je donnerai un jour une Notice ſur ce commentaire, dans laquelle je releverai preſque tous les Bibliographes, & ſur-tout le haſardeux La-Monnoye, & L'INFINIMENT PETIT Rigoley de Juvigny qui n'avoit d'autre mérite que celui de porter autour de ces doigts les beaux bijoux de ſa mince érudition précaire.

Je ſuis, Monſieur & très-cher Confrere d'Armes,

Votre très-attaché
L'Abbé RIVE.

Aix Lundi 17 *Mai* 1790.

P. S. Ai-je tort, Monſieur, quand je vous dis dans l'avis très-amical (pag. 143) qui eſt à la fin de l'ouvrage que vous recevrez bientôt, que je déteſte de tout mon cœur les charlatans d'Académies, & n'ai-je pas parfaitement raiſon en voyant qu'il y en a certains d'entr'eux qui veulent jongler notre très-auguſte & notre très-reſpectable Aſſemblée Nationale?

Rappellez-vous, Monſieur, les deux Décrets de la ſéance du 8 mai au ſoir ſur la FIXATION DE L'UNITÉ NATURELLE DE MESURES ET DE POIDS, & ſur LA FIXATION INVARIABLE DU TITRE DES MÉTAUX MONNOYÉS.

Ces deux Décrets ne peuvent avoir été inſinués à notre très-ſplendide Sénat François, que par des gens ou courts d'études, ou intéreſſés à trop faire valoir leur profeſſion académique.

Eſt-ce qu'une patente académique change les hommes?

Si les onctions ſacrées qu'a reçues ſur ſes SACRÉS POUCES l'*homme* de la ſéance du 7 mai au ſoir, *à qui*, comme le dit un Journaliſte, *la démence*, ou, à ce qu'on croit, *l'ivreſſe a fait vomir ſans motif & ſans impulſion, des blaſphêmes & des imprécations revêtues de ces mots plus*

que grossiers que le dernier des humains prononce en rougissant CONTRE NOTRE AUGUSTE ASSEMBLÉE ET SON TRÉS-VÉNÉRABLE PRÉSIDENT (Journal de Nîmes, N°. 78 de la seconde centaine, pag. 636), ne lui ont pas fait perdre son charactere indélébile d'homme MAL NÉ, comment voulez-vous qu'une Patente Royale dictée par le despotisme fasse changer de charactere l'individu qui en est le porteur?

Si c'est le despotisme seul des Membres qui se coalisent pour la formation d'une CONFRERIE littéraire, & si le despotisme de ces Membres provoque celui qui écrase politiquement les Nations, pourquoi les François, à présent qu'ils sont libres, souffriront-ils chez eux des corps insolemment exclusifs & cruellement à charge aux Nations auxquelles le charlatanisme de certains de leurs Membres, & sur-tout de ceux qui sont les plus intriguants & les moins sçavants, cause tant d'escamotages?

Toutes les sociétés littéraires doivent être libres, & il ne doit jamais y avoir à leur tête des Tyrans tels que les Du-Clos & les d'Alemqert.

Si notre furieux & enragé Maury n'étoit pas une vile fraction de nos 40, ainsi qu'on le dit d'après moi dans le premier Tome de la *Chasse aux Bibliographes* (pag. 460), & si notre Jean tout court de la détestable Déclaration dont j'ai parlé dans mon Avis très-amical que je vous ai adressé (pag. 143), n'eût pas partagé avec lui le même UMBRATILE honneur, eussent-ils osé l'un & l'autre lancer contre la Nation les traits aussi foux d'un TYPHE aussi insupportable que ceux qui leur sont échappés contre elle?

Ce sont les Corps patentés & les individus si sottement privilégiés & couverts de guirlandes académiques par les Fanchon ou les Rosalie du grand ton de Paphos, qui font extravaguer les petites têtes, & qui changent ces Pigmées en Géants.

O ma Nation! ouvres une fois tes yeux pour découvrir jusques dans leur immense profondeur les voraces abymes qui ont englouti ta liberté, & sçaches que les privilégiés littéraires ont été les plus ardents provocateurs du despotisme ministériel contre toi.

Mais revenons aux deux Décrets surpris à notre auguste Assemblée dans la séance que j'ai citée.

Faut-il qu'une Assemblée Nationale supplie son FILS POLITIQUE & son PREMIER DÉLÉGUÉ (2) d'écrire à sa Majesté

(2) Voy. à la fin.

Britannique pour faire concourir avec elle le Parlement de ſa Nation pour la FIXATION DE L'UNITÉ DE MESURES ET DE POIDS, & qu'en conſéquence, ſous les auſpices des deux Nations, des Commiſſaires de l'Académie des Sciences de Paris ſe réuniſſent en nombre égal avec des Membres choiſis de la Société de Londres, dans le lieu qui ſera jugé reſpectivement le plus convenable, pour déterminer à la latitude de 45 dégrés, ou toute autre latitude qui pourroit être préférée, la longueur du pendule, & en déduire un modèle invariable pour toutes les meſures & pour les poids?

Ce modele n'eſt-il pas déjà trouvé depuis longtemps, & les ſages Anciens ne nous l'ont-ils pas tranſmis depuis plus de quatre mille ans? Si ce n'eſt par le moyen du pendule ſi vanté de nos jours, n'eſt-ce pas par la grandeur connue d'un degré de notre méridien terreſtre?

Qu'on voye ſur la pag. 104 & 105 de la *Métrologie de Paucton*, ſi une meſure univerſelle, déduite de la grandeur d'un arc du méridien, n'auroit pas au moins cet avantage ſur celle qui ſera tirée de la longueur du pendule qui battroit non les ſecondes, mais les demi-ſecondes (ce que le Décret inſpiré à notre auguſte Aſſemblée Nationale n'explique pas), que la premiere ſeroit partie aliquote d'un degré de l'un des grands cercles de la terre, & qu'elle apporteroit par-là une grande ſimplification dans les opérations géographiques.

J'ajoute qu'elle éteindroit la ſoif de l'or dans les Charlatans d'Académies.

Ne conſervoit-on pas jadis dans le Palais de nos Rois & du temps de Charles-le-Chauve un ancien étalon royal qui avoit été formé ſur le module pris par les anciens Egyptiens dans la nature, qui étoit auſſi ingénieux & auſſi exact, pour ne rien dire de plus, que la meſure du pendule?

Si l'on avoit recours aujourd'hui à cette même meſure que les Anciens nous ont tranſmiſe, & qui eſt ſi invariable, nous irions revivre avec eux, & revenants eux-mêmes parmi nous, nous jouirions tous enſemble des mêmes obſervations géographiques; & cette même communauté de jouiſſances en ce genre, rendroit nos études bien plus commodes & bien moins martyriſantes.

Faut-il ſe priver de jouir de ce qui eſt déja trouvé, pour ſuivre la mode d'une nouvelle invention qui, ne donnant pas de meilleurs réſultats, offre moins de ſimplification & par conſéquent moins d'avantages?

Le moyen du pendule n'eſt-il pas aujourd'hui à l'Acadé-

mie des Sciences ce que l'aërostat de Pilastre-de-Rosiers fut à ses yeux.

Elle ne se lassoit pas d'en prédire des merveilles, soit pour la découverte des astres, soit pour mille autres visions dont elle s'étoit alors infatuée. Mais qu'en résulta-t-il?

Ne fut-ce pas l'écrasement de ce saltinbanque aërien?

Avant de passer au second Décret de notre auguste Assemblée, observons sur l'égalité des mesures & des poids qu'elle vient d'ordonner, qu'elle étoit établie autrefois, selon Polybe, liv. 2, (3) dans l'Achaïe & dans le Peloponnése.

Des Grecs elle fut apparemment inspirée aux Provençaux par les Marseillois qui les régissoient presque tous par leurs belles Loix & par leur admirable sagesse politique, puisque les Peres du 6e. Concile d'Arles tenu en 813, ordonnent dans leur 15e. Canon l'établissement de cette même égalité, & que ce Concile est le premier monument sacré de France où on trouve une Ordonnance si utile.

Le malheureux systême féodal qui s'étoit introduit quelques siècles auparavant nécessita vraisemblablement ce Décret, & ce fut, à ne pas en douter d'après lui, que Charles-le-Chauve rendit en l'an 864 sa fameuse Ordonnance par laquelle il voulut dans sa premiere partie que les mesures qui se trouveroient trop grandes dans toute l'étendue de sa domination, fussent réglées selon l'ancien usage sur l'étalon royal qu'il conservoit dans son Palais..... *Ut mensuram secundùm antiquam consuetudinem de Palatio nostro accipiant.*

Philippe-le-Bel, Philipe-le-Long & Louis XI. ce cruel tyran de la France voulurent réduire sous leurs regnes les poids & les mesures à la même égalité. (Voy. Bodin, de la République, liv. I, ch. X, pag. 178 de l'édition de Paris, *in-fol.* 1577, qui est très-rare à cause de ses singularités, & que j'ai cédées au grand amateur de livres, M. Paris dit Meysieu.)

Mais ils furent arrêtés par le poids immense de l'édifice féodal.

Bodin rapporte qu'il existoit de son temps dans la Chambre des Comptes un procès-verbal des Commissaires, par lequel on voyoit que l'exécution de cette égalité se trouva bien plus difficile qu'on ne l'avoit d'abord pensé par les différents & les procès qui en résulteroient.

---

(3) Voy. aussi à la fin.

Je défire que puifque le coloffe féodal vient d'être abattu fur fa bafe, les livres de conciliation entre les différents poids & mefures d'autrefois, & les poids & les mefures communes de nos jours, qui feront dreffés par ordre de notre augufte Affemblée, ne nous engendrent aucuns différents & aucuns procès.

Tout ce que j'aurois voulu, c'eût été que notre Nation eût laiffé la compofition de ces fortes de livres à la noble émulation des fçavants Patriotes, & qu'elle n'en eût pas chargé de préférence des efclaves patentés qui ne travaillent qu'à la toife, & que pour de l'or.

Nous voici au fecond Décret.

Notre augufte Affemblée defire de fixer invariablement le titre des métaux monnoyés.

Comme je prends fon Décret, ainfi que tout ce qui en émane de très-fage, *BENIGNIORI SENSU*, je me perfuade que la fixation invariable du titre qu'elle defire ne regarde que celui de l'or & de l'argent, & qu'elle n'a envifagé aucun autre métal.

Pour cela elle aura la complaifance de fe reffouvenir qu'il n'y a rien de plus difficile & de plus ingrat dans la Phyfique que les opérations chymiques de l'orfévrerie & des monnoyes, & c'eft ce que je crois avoir parfaitement démontré dans le Mémoire qui fut imprimé en 1786 dans une affaire d'un de mes freres, qui étoit pendante devant la Cour des Monnoyes de Paris, contre une miférable partie civile & contre divers exécrables Officiers du Tribunal de la Jurifdiction Monnétaire de cette ville, que je prendrai certainaiment à partie dans mon prochain retour à Paris, ainfi que je l'obtins alors de cette Cour fi fage & fi jufte.

Que d'accidents imprévus & inconnus venants du feu, de l'air, des foufflets de la forge, de la matière des creufets ou coupelles, de la qualité primitive des métaux à allier, de leur pefanteur fpécifique, ne s'oppofent-ils pas affez fouvent à l'incorporation égale de la matière alliée dans celle avec laquelle on l'allie ?

Cette incorporation eft-elle jamais telle qu'on la defireroit, & n'eft-elle pas un fecret que le fuprême Auteur s'eft réfervé ?

Pline, Guillaume Budé, Ch. Du-Moulin, Agricola, Covarruvias, Bilibald Pirckeymer, Jean Bodin, Albert Brunus & le fçavant Savot trouvent-ils cette incorporation auffi aifée qu'elle eft defirée ?

Le dernier ne dit-il pas même qu'on ne peut affiner parfaitement l'or & l'argent, felon l'avis des plus fages Experts & des plus habiles Orfevres ?

N'ajoute-t-il pas que les autres métaux avec lesquels on les allie ne se mêlent jamais avec eux en parcelles aussi petites & aussi menues que des atômes, comme l'eau se mêle avec le vin ?

C'est ce qu'il attribue à la différence de leurs poids respectifs. V. les pag. 87, 99 & 91 de son *Discours sur les médailles antiques*, *in*-4°. Paris, M. DC. XXVIII.

La matiere des essais du titre n'offre-t-elle pas aussi des incertitudes insurmontables ?

M. Orry, Contrôleur-Général des Finances, ayant ordonné en 1735 deux essais faits sur différents morceaux coupés d'une même pièce, l'un par l'Essayeur général, & l'autre par l'Essayeur particulier des Monnoyes de Paris, ne produisirent-ils pas, l'un plus de fin, que l'autre ?

Le Roi regnant alors, pour se tirer de cette incertitude, ne fit-il pas essayer d'autres morceaux de la même piece à Amsterdam & à Londres ? Les résultats de ces essais qui lui parvinrent ne différerent-ils pas encore les uns des autres, & même de ceux qu'il avoit eus de son Hôtel des Monnoyes de Paris ? (V. les Essais des matieres d'or & d'argent, par M. Quevanne, Conseiller du Roi, &c. *in*-8°. pag. 11, Note 4.)

Que fit alors le Roi ? N'aima-t-il pas mieux, d'après des résultats si différents & si peu sûrs, supposer en matière légère les essais incertains, que de les croire frauduleux ?

Ainsi je me persuade que notre auguste Assemblée Nationale qui montre tant de zèle non seulement pour le BIEN, mais encore pour le MIEUX, aura bien de la peine à parvenir à la satisfaction des recherches, que des opinants qui croyent tout possible, me paroissent lui inspirer trop brusquement.

Quoique l'Empereur Vespasien se piquât de tenir ses monnoyes d'or au plus haut degré de fin, Bodin (ci-dessus, ch. 3, liv 6), ne nous dit-il pas que celle qu'on en fondit de son temps très-authentiquement & très-solemnellement à Paris, conservoit encore nonobstant sa grande pureté, la 788e. partie d'empirance ou d'alliage ? (Savot, ci-dessus, pag. 67.)

Que notre très-admirable Nation qui veut porter sa gloire au plus haut degré, fasse un jour battre son or & son argent, le plus près de 24 caractz pour l'un, & de 12 deniers pour l'autre, qu'elle le pourra, elle rendra certes ses fastes immortels. Mais tandis que le couteau despotique des barbares JEAN DE DIEU, & EMMANUEL-FRANCOIS vient s'enfoncer dans mes entrailles par la main sanguinaire de

l'ex-purpuracé Roman, & de ses deux insignes consorts, qui depuis plus de 18 mois me refusent avec obstination mes émoluments, Distraire notre très-auguste Assemblée par des propositions de Décrets qui peuvent très-bien se différer, de l'Erection souverainement pressante des Tribunaux de Justice, qui doivent rappeller des bords du tombeau des Officiers très-utiles au Peuple François par la profondeur de leurs études, & la sagacité de leur direction, & qui sont prêts à y descendre par l'horrible injustice des cinq monstres dont j'ai à me plaindre, c'est certainement trop caresser son opinion, & paroître poursuivre avec trop d'ardeur ses propres intérêts particuliers.

Je souffre moi-même, depuis tout le temps que je viens d'indiquer, la plus cruelle oppression de la part des deux Algériens violets d'Aix & de Fréjus, sans avoir encore osé porter mes plaintes à notre auguste Assemblée, de peur de lui enlever une heure de temps pour moi sur celui qu'elle s'est imposée de consacrer au bien national en général; & ne voilà-t-il pas qu'un misérable *prurit* de gloire tourmente un de ses Membres pour lui arracher un Décret qui pouvoit être retardé sans nuire à l'intérêt des François!

Adieu encore une fois, mon très-cher Confrere.

Mardi 18 *du même mois.*

---

(1) Que le mot *PUER* ait été chez les anciens Latins des deux genres, il n'y a pas à en douter. Est-ce que Livius ne dit pas dans son Odyssée en nous parlant de Junon...... *Sancta PUER Saturni filia*, & Nevius n'appelle-t-il pas aussi Proserpine, dans le second livre de sa guerre punique..... *Cereris Proserpina PUER?* Voy. Priscian, liv. 6, pag. *versâ* 59 de l'édit. de Aldes, *in*-8°. Venise, M. D. XXVII.

(2) Ces mots quadrent-ils avec celui DE SUPPLIER si usité dans notre Auguste Assemblée Nationale, & avec ceux DE MES SUJETS, MON PEUPLE, inspirés depuis plus de 900 ans à nos Rois par le Haut Clergé Séculier & Régulier, selon que je l'observe sur la pag. 428 de l'ouvrage que vous recevrez, d'après le 23e. Canon du sixieme Concile de Paris, tenu en 829, dans lequel les Peres de ce Concile anéantirent la morgue de ces Prélats & de ces Abbés dont les uns disoient des Prêtres de leurs Diœceses...... MES PRETRES, & les autres, des Moines de leurs Abbayes..... MES MOINES.

De cette morgue Cléricale eſt certainement née la démengaiſon miniſtérielle de dire au nom de nos Rois ..... MES SUJETS, MON PEUPLE.

(3) Que l'on ſe fie aux Auteurs pour leurs citations, & l'on verra ſi l'on ſera bien reçu des Gens de Lettres qui aiment l'exactitude.

Bodin que j'ai cité dans mon Texte, nous renvoye pour l'anecdote que j'ai tirée de Polybe, à ſon liv. 3, ch. 1.

Comme je n'écris jamais aucune citation d'Auteurs ſur la parole de ceux qui me la fourniſſent, j'ai vérifié mon Polybe d'après la belle Edition, *in-fol.*, Paris, M. DC. IX, que j'en conſerve dans mon cabinet ſur grand papier, qui eſt très-rare ſur ce grand format, & qui vaut ſelon la beauté de ſa reliûre & de ſes marges, au moins 160 liv., & j'y ai trouvé que Bodin auroit dû en citer le liv. 2, *Poſt Medium*.

En effet, cette citation tombe ſur la pag. 125 de cette Edition de Paris, qui eſt bien après le milieu de ce ſecond livre.

166